

## Règlement du DÉFILÉ COSPLAY **ANGERS GEEKFEST #2**

### GÉNÉRAL

---

Dans le cadre du festival Angers Geekfest, l'événement organise un défilé de cosplay ouvert à tous·tes.

La date du défilé est fixée au **dimanche 12 septembre 2021 à 15h45**.

Le défilé étant ouvert à une audience de tous les âges et sensibilités, les prestations des participant·e·s se doivent d'être « tout public ».

Ce défilé accueille un nombre limité d'inscriptions, défini par ce règlement et suivant l'avancé des inscriptions. Ces limites peuvent être modifiées, sans préavis, par l'organisation en fonction du planning général du festival.

### PARTICIPATION

---

La participation à ce défilé est **gratuite** et tributaire de la pré-inscription dûment réalisée via le formulaire prévu à cet effet, téléchargeable directement sur le site [www.angersgeekfest.com](http://www.angersgeekfest.com).

**Les préinscriptions ouvriront le 11 juin 2021 et se termineront le 01 septembre 2021 inclus.**

La pré-inscription se fait en plusieurs étapes :

**Etape 1 :** Envoi du formulaire d'inscription à l'adresse [cosplay@mandora.fr](mailto:cosplay@mandora.fr) dûment rempli accompagné de la bande son **avant le 01 septembre 2021 inclus.**

**Etape 2 :** Traitement du dossier par l'équipe organisatrice du festival. Selon la demande, votre préinscription sera validée ou non et vous recevrez un mail vous indiquant la réponse dans la semaine qui suit l'envoi de votre formulaire.

Si vous n'avez pas reçu de réponse dans un délai d'une semaine après l'envoi de votre formulaire, c'est que votre mail n'a jamais été reçu. N'hésitez pas à vous renseigner et renvoyer votre préinscription.

**Un mail définitif vous sera envoyé quelques jours avant le festival avec toutes les informations définitives relatives au déroulement du défilé.**

Les personnes dont la pré-inscription sur le site aura été validée devront impérativement se présenter au Point Cosplay et aux horaires indiqués dans les mails de briefing en amont du festival pour transformer leur pré-inscription en inscription.

## MODALITÉS GROUPES

---

Le terme « Inscriptions Groupes » désigne toute inscription en vue d'une prestation faisant intervenir plus d'un-e participant-e sur scène.

Chaque groupe doit désigner un-e responsable de groupe majeur-e qui s'engage à fournir à l'organisation, les documents nécessaires à l'inscription de chacun des membres de son groupe (définis dans le formulaire de pré-inscription).

Le/la responsable s'engage à respecter et à faire respecter à tous les membres de son groupe le présent règlement, et les différentes instructions qui pourront lui être transmises par l'organisation, sans conditions.

Sur place, iel devra s'assurer que tous les membres sont présents et que les documents fournis pour la prestation scénique fonctionnent correctement.

## TEMPS ET BANDE SON

---

Temps défini pour les prestations :

- > Individuel : 1 minute maximum
- > Duo et Trio : 2 minutes maximum
- > Groupe à partir de 4 personnes : 3 :00 minutes maximum

Les participant-e-s dont les représentations seront accompagnées de fond sonore devront fournir le fichier audio au format MP3 uniquement et impérativement avant le **01 septembre 2021**.

Les fichiers doivent être parfaitement identifiés avec :

- > Nom
- > Prénom
- > Nom du groupe ou du personnage incarné

**L'organisation se réserve le droit de refuser votre bande son si celle-ci dépasse le temps défini, si elle présente des passages inaudibles pour le spectateur (équilibre des sons), si elle présente une atteinte morale, physique ou pour tout autre raison jugée pertinente par les organisateurs du concours.**

L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de problèmes de compréhension liés à la sonorisation de la scène.

Il est conseillé à tous-tes les participant-e-s de se munir d'une clé USB contenant une copie de votre piste audio en cas de soucis technique.

## SÉCURITÉ SUR SCÈNE

---

Les participant-s ne doivent pas pratiquer de pyrotechnie, utiliser des substances salissantes et petits objets pouvant gêner les prestations suivantes (paillettes, confettis...), ne pas lancer d'objets dangereux ou lourds hors et sur scène.

**Aucune arme ne sera autorisée (armes réelles, rasoirs, couteaux, katana, paintball ou assimilé). Seules les armes construites en carton ou autres matières plastiques non dangereuses seront acceptées. Toute réplique d'arme à feu sera également refusée.**

Toute arme considérée comme dangereuse et introduite dans l'enceinte du festival sera définitivement « confisquée ».

**Pour tout renseignement ou doute, ne pas hésiter à nous contacter par mail [cosplay@mandora.fr](mailto:cosplay@mandora.fr)**

## MESURES SANITAIRES LIÉES À LA COVID-19

---

Face à la situation sanitaire actuelle et afin que cette seconde édition de l'Angers Geekfest, les 11 et 12 septembre 2021 se déroule dans les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité, nous mettons en place des **règles sanitaires conformément aux directives gouvernementales.**

**Le port du masque homologué est obligatoire pour tous·tes** (public, exposant·e-s, partenaires, bénévoles etc.) dès votre entrée dans l'enceinte du Parc des Expositions (extérieur compris) et ce jusqu'à votre sortie de l'événement. Sans masques, l'accès à l'événement vous sera refusé.

- Le port du masque sera **également obligatoire pendant le défilé et donc dans les loges.** Seul·e-s les participant·e-s seul·e-s sur scène seront autorisé·e-s à retirer leur masque **avant de monter sur scène pour leur prestation scénique, cependant il leur sera demandé de le remettre immédiatement en descendant de scène.**
- **Pour les groupes, le masque restera obligatoire durant le passage sur scène.**
- Nous vous prions de respecter, à tout moment, la **distanciation physique de 2m entre chaque personne** notamment dans les loges.
- Le lavage des mains de manière régulière est obligatoire mais dans le cas où cela ne serait pas possible, des solutions de **gel hydroalcoolique seront mises à disposition dans les loges.**
- **En raison de ces mesures, aucun helper/ assistant·e ne sera autorisé·e dans les loges.**

L'organisation se réserve le droit de modifier ces mesures sanitaires en fonction des consignes annoncées par le gouvernement. Nous vous demandons donc de vous tenir régulièrement informés sur la page : <https://angersgeekfest.com/reglement-sanitaire>.

## COMPORTEMENT ET RESPECT

---

**Tout·e participant·e coupable de vandalisme, de vol, d'agression physique ou verbale, de comportements choquants ou du même ordre lors du défilé de cosplay sera immédiatement exclu·e du festival de façon définitive et sans recours possibles.**

## DÉTAILS TECHNIQUES

---

Le festival met à disposition des participant·e-s des loges pour se changer, **sous surveillance uniquement pendant le défilé.** Seules les équipes organisatrices du festival sont habilitées à permettre l'accès aux loges, **qui ne pourront s'effectuer qu'1 heure à 30 minutes avant le début du défilé.**

**L'organisation ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol d'objets au sein des loges.**

## BRIEFING

---

Un ordre de passage effectif des prestations (et soumis à modification si besoin) vous sera fourni par mail avant le festival. L'ordre de passage peut être modifié à tout moment sans en avertir les participant·e·s.

Après transformation de leur pré-inscription en inscription, les participant·e·s devront être présent·e·s à l'endroit indiqué par l'organisation, et ce à l'horaire précisé.

Un briefing des participant·e·s sera alors fait pour détailler le mode d'accès à la scène et l'ordre de passage définitif. Les participant·e·s pourront alors poser leurs dernières questions à l'organisation.

**Les participant·e·s absent·e·s, à l'heure et l'endroit indiqué, ne pourront se présenter sur scène.**

Une fois le passage sur scène effectué, les participant·e·s seront invité·e·s à quitter les coulisses rapidement pour laisser la place aux participant·e·s suivant·e·s.

## SUR PLACE

---

Une autorisation de droit à l'image devra être signée afin de confirmer votre présence et d'autoriser le festival à diffuser les photos et les vidéos de vous en cosplay.

**Les mineur·e·s devront fournir une décharge parentale manuscrite et signée.**

Merci de votre compréhension et bon festival à tous·tes !

J'accepte ce règlement dans son entièreté

Fait à .....

Le .....

(Signature, précédée de la mention « Bon pour accord, lu et approuvé »)